



PROCES-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 10 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-DE-RIVIERE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Emilie SUBRA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/03/2021
Affiché le : 05/03/2021

Présents : ARRIBAS Nathalie, BABEL René, BORLIN Céline, GRAU Sylviane, HADRI Céline, HERY Patrick, MARTRES Nadine, MOUTET Guy, PUYSEGUER Maguy, SANSONETTO Sébastien, SENSAT Serge, SERRES Delphine, SUBRA Emilie, VERDIER Nadine.

Excusés : DAFFOS Sébastien DELAI Damien, DELAI Michel, GOUZENES Alexandra, LAVIGNE Franck.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Nadine VERDIER est nommée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Compte-rendu de la séance du 18 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance et donne l'ordre du jour.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

OBJET :	Rapporteur
Avis dans le cadre de l'enquête publique « Dragages Garonnais »	Emilie SUBRA
Avis dans le cadre de l'enquête publique « Fibre Excellence »	Emilie SUBRA
Restitution d'un dépôt de garantie locatif	Patrick HERY
Désignation d'un nouveau délégué SICASMIR	Emilie SUBRA
Informations et questions diverses	

2-AVIS RELATIF A L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE DRAGAGES GARONNAIS POUR LE RENOUELEMENT DE SON AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2020, une enquête publique unique d'une durée de 31 jours, du **lundi 1er février 2021 à 09h00 au mercredi 3 mars 2021 à 12h00**, s'est tenue concernant :

- **la demande d'autorisation environnementale présentée par la société DRAGAGES GARONNAIS** en vue de renouveler, pour une durée de 28 ans, et d'étendre, sur une surface de 15,3 ha, son autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le territoire de la commune de Villeneuve-de-Rivière (31) ;

- **la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve-de-Rivière**, portée par la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Cette activité d'extraction intègre des installations connexes de broyage, concassage, criblage et de transit de produits minéraux (relevant du régime de l'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement), ainsi que d'enrobage au bitume de matériaux routiers et un dépôt de matières bitumeuses (sous le régime de la déclaration des ICPE).

Monsieur Jean-Jacques VIDAL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a assuré une permanence en mairie afin de recevoir les personnes qui jugent utile de présenter des observations.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise Dragages Garonnais.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise Dragages Garonnais.

Favorable :	14	
Défavorable :	0	
Abstention :	0	

3 : AVIS RELATIF A L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE FIBRE EXCELLENCE POUR SON PROJET DE MODIFICATION DE LA CHAUDIERE A LIQUEUR NOIRE

Par arrêté préfectoral du 15 décembre 2020, une enquête publique unique d'une durée de 37 jours, du mercredi 20 janvier à 9h00 au jeudi 25 février à 17h00, s'est tenue concernant **la demande d'autorisation environnementale présentée par la société FIBRE EXCELLENCE.**

Cette demande porte sur le projet de modification de la chaudière à liqueur noire, consistant à augmenter la concentration en liqueur noire en vue d'améliorer les émissions de la chaudière et de réduire les encrassements de cette dernière.

Monsieur Hubert CALMELS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise Fibre Excellence.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par l'entreprise Fibre Excellence.

Favorable :	14	
Défavorable :	0	
Abstention :	0	

4 : RESTITUTION DEPOT DE GARANTIE DE MME LOUBEAU LAETITIA

Madame LOUBEAU Laetitia qui occupait le logement situé 14 rue Amiral Castex a donné son congé.

Il convient donc de délibérer sur la restitution du dépôt de garantie d'un montant de 397,70 euros. La locataire ayant laissé le logement en bon état, il est proposé de restituer la totalité de la caution.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la restitution intégrale du dépôt de garantie de 397,70 € à Madame LOUBEAU Laetitia.

Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

5 : DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale en Milieu Rural créé le 22 mai 1979, modifiés par arrêté de M. le Sous-Préfet de Saint-Gaudens en date du 24 février 2012,

Considérant que Madame SERRES, conseillère municipale de Villeneuve-de-Rivière, est déléguée titulaire de Villeneuve-de-Rivière au Comité Syndical SICASMIR,

Considérant le recrutement de Madame Delphine SERRES au SICASMIR,

Considérant que la fonction de déléguée titulaire de la commune au Comité Syndical du SICASMIR est incompatible avec le recrutement de Madame SERRES au SICASMIR,

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de désigner un nouveau délégué titulaire en lieu et place de Madame SERRES pour représenter la Commune.

A obtenu la majorité absolue et sera donc déléguée **TITULAIRE**:

Mme. Borlin Céline, domiciliée 526 Côte du Goutte, 31800 Villeneuve-de-Rivière

A obtenu la majorité absolue et sera donc déléguée **SUPPLÉANTE**:

Mme. Grau Sylviane domiciliée, 6 lotissement Armajou, 31800 Villeneuve-de-Rivière

Pour :	14	
Contre :	0	
Abstention :	0	

QUESTIONS DIVERSES

Tirage au sort des jurés d'assises

Madame le Maire propose de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste annuelle 2022, sachant que la proportion est d'un juré pour 1300 habitants et que le nombre des noms à tirer au sort est le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral en vigueur, soit 6 personnes. Les jurés tirés au sort doivent être nés avant le 1er janvier 1999, c'est à dire être âgés de plus de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année où ils doivent siéger.

Il est donc procédé au tirage au sort de six noms à partir de leur numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs de la Commune arrêtée au 21/02/2020.

Les personnes désignées sont les suivantes :

- Electeur n° 1417 – Madame BORLIN Céline née PUJO le 16/01/1978.
- Electeur n° 158 – Madame BORDAS Michèle née BIZ le 07/03/1950.
- Electeur n° 84 – Madame BAQUE Valérie née le 13/01/1972.
- Electeur n° 420 – Madame LAMOTTE Claudie née DERYCKE le 18/08/1946.
- Electeur n° 633 – Madame .HADRI Céline née GIL le 27/07/1975.
- Electeur n° 957 – Madame DELAI Corinne née MOMMEJAT le 14/01/1960.

Séance levée à 19 heures 15.

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 18 décembre 2020, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 12/03/2021, conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Emilie SUBRA

